



## Recommandation de sécurité No. 34

<b>Date de la publication</b>	22.08.2013
<b>No. reg. du rapport final</b>	2013022102
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le jeudi 21 février 2013, lors d'un mouvement de manœuvre, l'automotrice Be 115 est entrée en collision avec deux véhicules stationnés sur la voie 5, devant les portes du dépôt de Planchy. Les deux véhicules stationnés ont été poussés sur environ 13 mètres. Le premier véhicule a défoncé la porte du dépôt. Sur les six personnes présentes à bord de l'automotrice, une a été légèrement blessée à une main. Lors de l'approche, le mécanicien a amorcé un freinage. Il a remarqué que l'efficacité n'était pas suffisante. Il a relâché les freins, pour ensuite amorcer un freinage plus marqué. La perte de temps induite par une telle manipulation a une influence considérable sur la distance de freinage en phase finale d'approche lors d'un mouvement de manœuvre. Depuis son examen, le mécanicien a été engagé pour d'autres tâches que la conduite des véhicules et n'a eu que peu l'occasion de pratiquer la conduite de véhicules anciens. Il a été difficile à l'entreprise de prouver que les heures de conduite minimales fixées dans les directives OFT ont été respectées.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	Mise en place d'un système de contrôle des heures de la pratique minimale de conduite permettant la traçabilité du nombre d'heures effectuées.
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mise en œuvre par l'entreprise.
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Rapport final</a>